

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DES ENSEIGNEMENTS DU 6 JUIN 2006

Examiné en conseil d'UFR le 13 juin 2006

Présents : Baumberger, Browaeys, Coudreau, Debauche, Hermier, Galatola, Sacuto, Derode, Bernardot, Roussel.

1. Calendrier de l'année universitaire 2006-2007

Sans préjuger de la faisabilité de la rentrée sur PRG :

- Rentrée au plus tôt le 18 septembre pour les cours et TD « standards ».
- Fin des enseignements de L3-M1 1er semestre le 22 décembre au plus tard soit 14 semaines maximum, dont on doit enlever le 1^{er} novembre + 1 journée de présentation des options. Noter que le redémarrage du SCRIPT est prévu le 2 octobre (donc 12 semaines tout juste pour les enseignements à composante numérique), et qu'on a besoin de « mou » en cas de problème lié au déménagement.
- Session d'examen du 1^{er} semestre à partir du 8 janvier
- Reprise des cours (2nd semestre) le 22 ou le 29 janvier
- Fin des cours au plus tard le 6 mai, en L3 et M1 (soit 2 semaines après la fin des vacances de printemps).

A priori on table sur 12 semaines d'enseignement au 1er et au 2nd semestres.

2. Modalités de contrôle des connaissances (MCC)

Le poids relatif du contrôle continu (sous quelle que forme que ce soit – partiel, TP, colles,...) et de l'examen final relève de la décision de chaque responsable d'enseignement.

Ces modalités particulières doivent être portées à la connaissance des étudiants avant la rentrée de chaque semestre (affichage, web,...).

Les responsables de parcours sont chargés de collecter les MCC dès que les correspondants des enseignements – identifiés sur le site de la Foire – seront connus.

3. Revue des parcours de L3-M1

La durée et le nombre de groupes de certains enseignements ont été réévalués à la lumière des effectifs étudiants attendus, de l'importance relative de chaque enseignement (ECTS), et des impératifs liés à l'emploi du temps. Julien Browaeys met à jour les quelques modifications sur le site web de la répartition des enseignements.

4. Prises en compte de charges (PCC)

Les principes adoptés pour les PCC sont les suivants :

1. Les prises en compte de charge (PCC) sont quantifiées : 24, 48, 64, 96 heures.
2. Elles sont strictement associées à une charge et non à un enseignant.
3. Dans cette logique une PCC peut être partagée entre plusieurs enseignants.
4. Au cours d'une même année, les PCC sont cumulables dans la limite de 96 heures (l'équivalent d'un demi-service)

5. Les PCC ne sont pas capitalisables d'une année sur l'autre et ne sont pas rétroactives.
6. Une PCC n'est pas cumulable avec une délégation de 6 mois ou plus.
7. Aucun mandat électif (CA, CEVU, membre CSE, CENS, CUFR, CS) n'est pris en compte.

Les charges retenues et les heures de décharges associées – liste établie à partir des demandes justifiées formulées par les enseignants concernés – sont les suivantes :

Direction de l'UFR	48
Vice-direction de l'UFR	24
Présidence des conseils de l'UFR (CUFR, CS, CENS)	24
Responsable budget de l'UFR	96
Responsable des services (hors SV et STEP)	96
Responsable des services (SV et STEP)	24
Responsable des services (Base de donnée «foire»)	24
Responsable des services (Emploi du temps L3/M1)	24
Responsable de parcours (PEM, ISUPFERE, L3, L3Pro, M1), par année	24
Responsable ERASMUS-SOKRATES	24
Mise en place des deux licences L3Pro pour 2006/2007	2x96
Responsable de spécialité M2 (resp. des parcours incl.)	48
Responsable de l'agrégation interne de sciences physique	64
Responsable école doctorale	48
Directeur de laboratoire (< 20 permanents)	24
Directeur de laboratoire (> 20 permanents)	48
Correspondant labo et bâtiments UFR 2005 (déménagement)	48

5. Bénévolat des doctorants (discuté en questions diverses)

Le débat sur les doctorants souhaitant enseigner bénévolement à l'UFR amorcé avant le blocage de l'université devra impérativement être conclu dès l'installation à PRG achevée.

Le CENS s'est prononcé sur une politique transitoire applicable à la rentrée 2006/2007. Les trois propositions suivantes :

- A. recevoir les offres de thésards bénévoles pourvu qu'ils soient bénéficiaires de bourses incompatibles avec un monitorat (CEA, CIFI, BDI,...) ;
- B. recevoir les offres de thésards bénévoles quelque soit la nature de leur bourse ;
- C. refuser tout bénévolat de doctorant ;

ont recueilli respectivement :

A : 0 voix ; B : 3 voix ; C : 7 voix

La règle C est recommandée au CUFR.

Le CUFR s'est prononcé par vote sur ces trois propositions :

A : 4 voix ; B : 2 voix ; C : 3 voix ; 1 abstention

La règle A, actuellement en vigueur, est maintenue jusqu'à nouvel ordre.